

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE EN 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres: Mmes Joëlle Bettex et Léa Romanens et MM. Daniel Cochand, Jean-Louis Klaus, Eric Baudin (remplacé par Ruben Ramchurn depuis mars 2017), Yves Vuagniaux, Christian Weiler.

Suppléants: Mme Céline Ehrwein Nihan et MM. Jean-François Cand, Pierre Cherbuin, Ruben Ramchurn (remplacé par Aude Briand depuis mars 2017) (ont remplacé en cas d'absence partielle ou totale)

M. Daniel Cochand a été élu président, M. Jean-Louis Klaus vice-président, Mme Joëlle Bettex secrétaire.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 29 août, 12 septembre, 3 et 31 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre 2016 ; 30 janvier, 27 février, 27 mars, 3 avril 2017.

Il y a eu également deux séances communes avec la COFI, le boursier communal et le préfet les 18 janvier et 8 février 2017.

La commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant plusieurs questions et sujets ciblés afin de pouvoir les examiner en profondeur. Elle s'est efforcée de visiter tous les services ou au moins l'une de leurs filières. La COGE remercie la Municipalité, les chefs de services et de filières pour leur accueil ainsi que pour leur disponibilité lors des entretiens et visites, le Secrétariat général (SG) pour l'organisation de ses séances et l'appui pour l'organisation de la sortie à la Montagne de la Ville. Elle remercie également les huissiers, les concierges et le service informatique.

Table des matières

1. Municipalité
 - 1.1. Entités intercommunales
 - 1.2. Bureau AggloY
 - 1.3. TRAVYS
2. Administration générale
 - 2.1. Secrétariat général
 - 2.2. Finances
 - 2.3. Sports
 - 2.4. RH
3. Culture
4. Energies
5. Jeunesse et cohésion sociale
6. Sécurité publique
 - 6.1. Mobilité
7. SDIS
8. Travaux et environnement
9. Urbanisme et bâtiments
10. Divers

Préambule sur le rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport de gestion de la Municipalité est un très gros travail pour les services et pour que ce travail soit apprécié, il conviendrait qu'une introduction pointant des éléments marquants invite à sa lecture. Les ressources humaines y sont généralement bien abordées. Il serait utile que le travail des commissions liées aux services soit évoqué. Les services doivent aussi avoir le courage de mentionner clairement les problèmes rencontrés ce qui n'est pas toujours le cas. Or être en mesure de résoudre des problèmes est un signe de maîtrise qui joue en faveur de celui qui en a été capable.

Il convient que le Conseil communal (CC) puisse disposer d'informations sur la part proprement yverdonnoise des activités des entités inter-communales et sur les incidences financières que la participation d'YLB à des SA provoque. Les questions d'argent vont jouer un rôle crucial ces prochaines années et les deux commissions de surveillance (COGE et COFI) travailleront occasionnellement ensemble afin de mieux informer le CC.

Commentaire sur l'activité et le rapport de la COGE : « Quel suivi de ses observations et vœux ? »

La COGE est en phase de transition avec une nouvelle composition de ses membres et un travail à cheval sur deux demi-années et donc avec deux commissions.

Le rapport s'efforce de ne porter que sur 2016 mais la tâche n'est guère facile car les services sont heureusement pleins de projets pour l'avenir ce qui incite donc la COGE à regarder au-delà des limites de son mandat.

La gestion des convocations de la COGE a fait l'objet d'un différend entre la Municipalité et le bureau du Conseil communal. Le problème a été résolu. L'exercice du mandat de la COGE, qui a été facilité grâce à l'organisation des visites par le Greffe et au travers de fructueux échanges lors de ces visites, a cependant été compliqué par la difficulté d'accès aux informations pertinentes liées au dossier TBB-La Grange. La COGE souhaite pouvoir utiliser pleinement les droits que lui confère la loi sur l'information.

Portant son regard sur 2016 mais vivant en temps réel la situation présente des services la COGE a dans sa liste de préoccupations :

Municipalité: les intercommunales, le contrat de prestation TRAVYS, le rôle du bureau Aggloy.

RH : la refonte du statut du personnel (art. 106 f du règlement du CC).

Finances : leur évolution avec notamment le problème des immobilisations.

Service des sports: le plan directeur des sports.

SEY : les réalisations concrètes de chauffage à distance et le rattrapage en entretien des réseaux.

JECOS : la réorganisation du service et la maîtrise du scolaire et du parascolaire.

PNV : la vision faussée par l'offre du Canton du véritable coût de la sécurité.

Mobilité : la maîtrise de la fluidité du trafic y compris la mobilité douce, les macarons et le plan des circulations, le contrat de prestation avec TRAVYS.

URBAT : la réorganisation du service, le rôle de la commission des constructions, les bâtiments scolaires.

1. Municipalité

1.1 Entités intercommunales

La COGE a continué de s'intéresser aux entités intercommunales et aux SA dans lesquelles la Ville est impliquée. Elle a constaté que les lettres de missions avaient de façon générale été préparées pour les délégués dans ces instances, à une exception près. Formellement, la COGE ne peut se pencher que

sur les relations précises entre ces entités et la Commune d'Yverdon-les-Bains, et non sur les entités elles-mêmes, qui ont leurs propres commissions de gestion.

Les municipaux délégués d'Yverdon-les-Bains que la commission de gestion a rencontrés, ont accepté d'informer dans le respect de leur devoir de réserve, mais il n'est pas facile de distinguer s'ils s'expriment en tant que délégués de la Municipalité ou comme responsables de ces associations, deux rôles qu'il est très difficile de séparer, mais dont les intérêts ne convergent pas nécessairement toujours.

La transmission d'informations sur les comptes et rapports de gestion de ces entités à la COGE n'est pas optimale. Ces rapports de gestion arrivent très tardivement vu qu'ils doivent d'abord avoir été approuvés par leurs organes de décision. Les sites internet sont généralement accessibles et bien tenus.

1.2 Bureau AggloY

La COGE n'a pas rencontré le bureau d'AggloY. La question d'un contact entre COGE et bureau AggloY, pendante depuis la deuxième partie de 2016, est toujours en cours de traitement au début avril 2017.

La COGE s'est régulièrement posé des questions au sujet de l'avancement des mesures d'AggloY concernant YLB et de la feuille de route qui fait partie des vœux 2016.

1.3 TRAVYS

Dans le cadre de la rencontre du 30 janvier 2017 dans les locaux de PNV, la COGE a pu s'entretenir avec Mme la Municipale Valérie Jaggi-Wepf, représentante d'YLB.

La COGE revient sur la lettre de mission dont devrait disposer la représentante de la Municipalité au sein de TRAVYS. Il n'y a pas de lettre écrite ! Il en faudra une.

Pour les représentants du législatif d'YLB il faudrait trouver une solution conjointe car les deux autorités doivent défendre les intérêts yverdonnois de manière coordonnée.

Pour le contrat de prestations la marge de manœuvre est limitée. Yverdon participe à hauteur de 20-23% au financement de TRAVYS. Les contacts continuent avec TRAVYS, notamment pour le contrat de prestations. Mais le problème c'est qu'il faudrait que les autres communes en passent un aussi, et il est peu probable que ce soit dans leur intérêt. Une séance est prévue en mai avec TRAVYS.

Serait-il possible d'en démocratiser les organes pour avoir une meilleure prise dessus ? C'est compliqué de démocratiser les organes pour avoir une meilleure prise sur les TP car TRAVYS est une SA. Pourtant les choses sont en train de bouger. Jusqu'à la fin de l'automne 2016, il n'y avait pas de contact entre la municipalité et TRAVYS, et ce depuis plus d'une législature. Les contacts existent désormais dans le cadre d'AggloY, sur l'opérationnel (p. ex. avec STE) et pour la stratégie (p. ex. pour les P+R, ou Kindercity).

Pour la présidence de TRAVYS, il n'y a pas de norme. La situation actuelle prendra fin en juin. M. Mayor, qui n'a plus de fonction politique, est resté quelques mois pour laisser plus de temps à sa municipalité afin de faciliter la transition.

Observation 1.1 / Lettre de mission TRAVYS

La COGE demande instamment à la Municipalité de fournir à sa représentante au sein de TRAVYS une lettre de mission claire l'incitant à défendre les intérêts d'YLB.

Observation 1.2 / Contrat de prestation avec TRAVYS

La COGE invite la Municipalité à se donner les moyens, que ce soit au travers de sa filière Mobilité ou sous une autre forme, en vue d'obtenir un contrat de prestation entre TRAVYS et la commune d'Yverdon-les-Bains.

2. Administration générale

2.1 Secrétariat général

Greffes

Rencontre avec le Greffe le 28 novembre 2016 : M. Jean-Daniel Carrard, Syndic ; M. François Zürcher, Secrétaire municipal.

RH

M. François Zürcher est entré en fonction le 1^{er} mars. Depuis, tous les postes du Greffe ont été repourvus. Il y a eu plusieurs départs pour des raisons variées (opportunités, vacances, retraite). Le Greffe est organisé en plusieurs filières :

Direction : M. Zürcher et son adjointe.

Greffes : Le responsable est M. Crisinel. Il y a trois employées et un apprenti susceptibles de répondre au guichet. Le Greffe a un employé de moins que par le passé, mais les employé(e)s travaillent à des pourcentages plus élevés.

Naturalisation : Dirigé par Mme Vuillemin qui partira en retraite au 30 juin 2017. Deux employés en plus.

Communication : Assurée par Mme Dubuis et M. Pierotti. Deux employés en plus.

Archives : Dirigé par Mme Guanzini. Deux employés en plus.

Délégué à l'économie : Mme Jacquerot est entrée en fonction au 1^{er} mars 2017.

En sus, deux assistants de direction sont affectés au Syndic et à M. Zürcher.

Communication

M. Genoud est parti en 2015. Il a été remplacé par Mme Dubuis. Elle s'est grandement investie, a fait preuve de conscience professionnelle en limitant son congé maternité. M. Gschwind est parti à la Confédération.

Le *Bonjour* va être changé ; une nouvelle formule est prévue.

Retransmission du Conseil Communal à la Télé

Le problème de la diffusion du Conseil Communal se joue auprès des diffuseurs. Par exemple Swisscom ne l'inclut pas dans son offre de base. Il y a des négociations en cours notamment avec Swisscom mais aussi d'autres fournisseurs pour régler ce problème. De plus, le contrat pour la transmission va être remis en jeu durant l'année 2017. Actuellement, il est possible de regarder le Conseil Communal pour les abonnés à UPC Cablecom et également via internet.

Commissions

Commission consultative des habitants : Elle a été supprimée, car les sujets qu'elle abordait étaient déjà traités par d'autres commissions. Elle n'a pas été nommée cette législature avec l'aval de son président. Il n'y a pas eu de plainte à ce sujet et les membres semblent avoir bien compris les raisons de sa dissolution. En revanche une association de quartier considère que le travail de l'information descendante n'a pas été bien fait.

La nomination des commissions a soulevé plusieurs questions :
Comment sont-elles nommées ?
A quoi servent-elles ?
Quels sont leurs cahiers des charges ?
Pourquoi y a-t-il fallu tant de temps pour les nommer ?

La Municipalité avait peu d'expérience pour ce genre de nomination. Le retard est dû à plusieurs causes : des partis n'ont pas répondu dans les délais, les personnes hors partis n'ont pas répondu dans les délais, la Municipalité a changé de type de nomination pour la commission de construction (choix d'experts plutôt que de représentants des partis) afin de mieux répondre à la finalité de celle-ci. Il n'existe pas de cahier des charges de ces commissions. De plus certaines commissions présentaient des doublons dans la représentation des associations.

Le Syndic propose d'établir un cahier des charges qui définisse clairement le rôle de chacune des commissions extraparlimentaires selon un modèle préparé par lui et le Greffe. La COGE considère qu'on devrait en plus demander aux commissions de siéger au moins une fois par année.

La COGE demande de clarifier la question des prises de notes de séance ou de PV et de voir où elles sont à disposition et pour qui.

Plusieurs questions et remarques portent sur la commission urbanisme et mobilité dont le cahier des charges n'est pas respecté. Aucune réponse spécifique n'est apportée à ces remarques et questions.

Relation entre le Greffe, le bureau du CC et la COGE

Il n'y a aucun problème entre le Greffe et le bureau du CC et les deux s'entraident ponctuellement. Les réponses sur les prérogatives de chacun entre le bureau du CC, le CC et la Municipalité devraient arriver prochainement. Pour la procédure de convocation de la COGE c'est l'attente. L'accès aux services et les demandes passent par le Greffe.

Rapport de Gestion

La COGE souhaite recevoir le plus vite possible les rapports provisoires des services en début 2017. Elle enverra également avant les délais réglementaires son rapport provisoire.

Observation 2.1 / Cahiers de charges

La COGE demande à la Municipalité de faire établir des cahiers des charges des diverses commissions extraparlimentaires avec missions, objectifs et nombre probable de séances par année. Les listes des commissaires devraient figurer dans le rapport de gestion et également sur le site de la Ville pour que les citoyens sachent à qui s'adresser.

Observation 2.2 / Accès télévisuel

La COGE invite la Municipalité à proposer un accès télévisuel facile à toute personne désireuse de suivre le Conseil Communal, en fonction de son fournisseur de service.

2.2 Finances

Une rencontre a eu lieu le 7 mars 2016 avec M. Fabrice Weber chef du service des finances.

Associations intercommunales

La loi sur les communes prévoit que les associations intercommunales ont le même statut qu'une commune. Elles devraient donc avoir la même transparence.

L'association intercommunale a une personnalité juridique propre, avec le même traitement que les communes. On constate une explosion de ces associations, les communes en profitant pour externaliser leurs plafonds d'endettement. L'endettement de ces associations a fortement augmenté à quelque 600 millions, surtout pour les associations à but scolaire.

En 2013, une directive de l'Etat précise que l'endettement doit être cautionné par les communes. D'où un sérieux problème de gouvernance, car les cautionnements ont dû passer devant les conseils communaux. Le sujet depuis trois ans est donc maintenant régulièrement récurrent dans l'ensemble des communes vaudoises.

Un groupe de travail du Grand Conseil a été mis sur pied, dont M. Weber fait partie, notamment avec aussi pour but la transparence et la comptabilité.

Trente pour cent des associations ont leur comptabilité à l'intérieur de la comptabilité des communes, septante pour cent ont des comptabilités séparées. La loi prévoit que les associations ont une comptabilité séparée, mais il est admis qu'une association puisse avoir une comptabilité tenue par une des communes membres.

A Yverdon-les-Bains, pour la PNV, la comptabilité se trouve dans les brochures comptes et budgets, mais sous forme de sommes globales, soit le coût de la PNV et la contribution de la commune d'Yverdon. L'avantage est qu'Yverdon a la maîtrise de la comptabilité. Sinon, la Ville ne recevrait que la facture finale. Si l'association était totalement indépendante, elle devrait couvrir la comptabilité, les RH, l'administration. Avec des coûts plus lourds qu'avec la gestion assurée par Yverdon-les-Bains.

Pour la PNV, les petites communes paient deux points d'impôt, correspondant aux deux pour-cent d'impôts qu'elles paieraient si elles allaient à la police cantonale. Pour Orbe et Yverdon, il y a une péréquation pondérée par rapport au point d'impôt, mais on arrive à 11 points pour Yverdon et 8 points pour Orbe. Si Yverdon payait comme les petites communes, la facture serait plus proche de 2,5 millions que des plus de 8 millions actuels.

Une partie des services rendus par la ville est facturée. Pour Yverdon, la refacturation de la comptabilité est d'un maximum de CHF 30'000.- pour PNV et de CHF 10'000.- pour le SDIS.

Toute la gestion des RH par Yverdon pour PNV n'est explicitement pas facturée.

La tenue des comptes par Yverdon permet d'avoir le détail des comptes de ces associations intercommunales et donne la possibilité de les faire contrôler par une fiduciaire. Ce sera le cas pour les comptes 2015 du SDIS. Pour que la répartition des frais des associations soit plus claire, il faudrait indiquer le coût par habitant.

La police administrative reste purement une affaire communale yverdonnoise.

2.3. Service des Sports

Rencontre avec les Sports le 12 décembre 2016 avec M. Jean-Daniel Carrard, Syndic et Mme Ophélie Dysli-Jeanneret, cheffe de service du Service des Sports.

Le service a été repris par Jean-Daniel Carrard en 2002. Il n'y avait pas de structure et quasi pas de personnel. Actuellement il y a 20 à 30 personnes dans ce secteur en fonction de la saison (p. ex. les saisonniers pour la piscine).

Plan directeur

Le plan directeur des Sports est passé en commission ad hoc pour une séance unique. Le travail de cette commission a été suspendu avec l'accord de cette dernière afin d'attendre que la nouvelle cheffe de service puisse modifier le plan des sports présenté. Lorsqu'elle aura effectué les modifications souhaitées, le nouveau plan des sports repartira en commission, voire sera d'abord ré-approuvé par la Municipalité si les changements devaient être d'ampleur.

Selon Mme Dysli, un bon travail d'inventaire a été réalisé avec la première mouture, mais il reste à préparer une vision stratégique. Il y a un travail conceptuel à réaliser, notamment en prenant en compte les facteurs structurants d'Yverdon afin de pouvoir toucher toutes les populations présentes sur le territoire, aussi bien quant aux différences sociales que pour les différentes manières de pratique de sport (juniors, élites, associations, seniors...). Dès que cette analyse aura été faite, il sera possible de décliner des objectifs et des missions par secteur. Elle prévoit de terminer ce travail pour mai 2017.

Le Service des Sports doit réaliser un travail transversal. Par exemple, il doit collaborer étroitement avec URBAT pour le développement des Rives.

Sport-Etudes

La Suisse est faible de manière générale sur ce plan. Dans le canton de Vaud, Payerne s'en sort relativement bien et il existe quelques possibilités du côté de Lausanne. Mais globalement il n'y a pas de structure sport-étude réelle et l'entraînement d'élite des jeunes est actuellement un investissement essentiellement à charge des familles.

Yverdon vient de lancer un Sport-Etudes pour le badminton. Le Service des Sports a une attitude ouverte, mais il faut que les autres partenaires, Etat de Vaud, directeurs des écoles, soient prêts à travailler aussi de leur côté. Il y aurait des ouvertures actuellement pour le basket ou le handball. Yverdon-les-Bains aurait aussi pu créer un Centre de compétence de glace, mais cela nécessitait de la garder ouverte d'avril à juillet.

Incitations pour les clubs formateurs

La Commission des sports soutient tout ce qui se passe sur le plan associatif et en particulier les aspects liés à la formation. Elle finance en partie l'équipement des jeunes, des aides pour les camps, et des montants sont attribués lorsqu'il y a des éléments novateurs ou des créations nouvelles (Exemple: l'installation des perches pour les juniors de l'USY financée à 100% par la Ville).

Sports 5

Un travail a été réalisé notamment avec le Service de la culture pour savoir ce qu'on allait y mettre. L'idée est de conserver les bâtiments existants. Il devrait y avoir du cinéma avec M. Toplitsch, toujours l'Amalgame et un café culturel. Des discussions sont en cours avec des privés pour y créer du logement sportif et culturel, mais aussi pour les logements étudiants. Ces réflexions sont menées en prenant aussi en considération la rénovation du stade afin de faire quelque chose de cohérent. Le projet est actuellement en main d'URBAT pour en faire la synthèse, mais le contenu a été arrêté.

Organigramme

La Cheffe de service est en train de préparer un nouvel organigramme en prenant en considération les compétences de chaque personne pour leur attribuer la juste place et les valoriser

Rôle du service

Faut-il organiser des événements ou promouvoir ce que font les acteurs ? C'est l'un ou l'autre en fonction des projets. Le service va s'impliquer et réaliser des choses, mais il se positionnera aussi comme simple soutien d'actions engagées par les associations. Il s'agit de travailler en partenariat avec les personnes et d'aller chercher les compétences là où elles se trouvent.

Promotion par le Service

Il y a actuellement une tendance « course à pied » qu'il serait opportun de saisir. Cela permettrait de dynamiser la ville, de revaloriser le centre-ville et de toucher tous les types de population. Il y aurait notamment la possibilité de remettre en place des parcours types « parcours Vita ».

Une réflexion est aussi à mener pour Gare-Lac notamment pour la valorisation de l'aspect « eau ». Actuellement, l'image que donne Yverdon à ce sujet n'est pas claire. Il y a quelque chose à faire pour la promotion des sports de glisse sur l'eau (paddle, aviron, etc.).

Le sport permet de travailler sur l'image que montre la Ville à l'extérieur.

Plusieurs pistes sont évoquées, La Suisse bouge, les JO de la jeunesse en 2020, le Sport handicap.

Publicité

Il est prévu d'utiliser mieux le site internet de la Commune, mais aussi de s'impliquer sur les réseaux sociaux et de créer une newsletter. Il y a une stratégie de communication à établir. Il y a aussi un travail à réaliser pour trouver de nouveaux bénévoles, et surtout des jeunes qui sont actuellement peu impliqués.

Observation 2.3 / Plan directeur des Sports

La COGE invite la Municipalité à finaliser le plan directeur des Sports afin d'optimiser les synergies et la cohérence notamment dans le projet Gare-Lac.

2.4 RH / Ressources humaines

La COGE a rencontré deux fois le service RH au cours de l'année 2016, au mois de mars et le 31 octobre, les deux fois avec la présence de Messieurs Carrard et Crot, chef de service.

La COGE a apprécié la transparence lors des rencontres et constate que le service s'est bien renforcé et peut jouer pleinement son rôle dans la gestion de conflits d'importances diverses et presque pleinement lors des procédures d'engagement.

RH

La commune compte 480 fonctionnaires, 49 permis C, 13 permis B, 2 frontaliers. Sur l'année, il y a 1300 personnes sous contrat. En 2015, 12 sont des frontaliers alors que 194 fonctionnaires sont yverdonnois ; 80% habitent dans un rayon de 15 km d'Yverdon-les-Bains. On ne peut exiger d'un employé qu'il habite à Yverdon-les-Bains, mais il est possible d'exiger pour certains postes (police, SEY) que le fonctionnaire soit capable d'arriver sur le lieu de travail dans les 15 minutes.

Statut du personnel

Le projet a peu avancé à cause de manque de moyens et du fait que les années 2015 et 2016 ont été particulièrement chargées pour le service. Il y a eu pour l'heure plusieurs rencontres avec des personnes ressources pour la refonte des statuts. Parmi elles on trouve des représentants des syndicats publics, deux avocats spécialisés sur les collectivités publiques et un homologue d'une autre ville vaudoise d'importance (qui a refait ses statuts, mais dont le projet est bloqué). Un rapport, qui présentera les enjeux liés à la refonte du personnel, les dangers et les opportunités ainsi qu'un calendrier, sera soumis sous peu à la Municipalité. Il s'agit de trouver la meilleure structure pour mener à bien ce chantier. Il est facile d'obtenir les informations sur les réussites mais beaucoup moins sur les échecs. Les nouveaux statuts du personnel devraient être prêts dans deux ans si tout se déroule bien, donc vers fin 2018.

Les personnes qui s'opposent à ce type de projets ont le même profil dans toutes les villes. Il s'agit donc de les intégrer au processus. Il faut pour cela déterminer comment s'organiseront les phases de négociations et les phases de rédaction afin d'avancer au mieux. Au vu des nombreuses communes qui ont vu ce genre de révision échouer la COGE comprend le souci du service de prendre des précautions. Dans la mesure où le service se donne environ deux ans pour arriver à un résultat positif, (ce qui permettrait un aboutissement sur l'actuelle législature), la COGE fait confiance et compte sur tous les acteurs du dossier pour réussir.

Situation dans les services

SEY

Il y a eu huit démissions l'année dernière. C'est un peu au-dessus de la moyenne, mais la situation n'a pas été jugée inquiétante par les RH. Il y a eu quatre départs en retraite et un départ pour raison d'invalidité. La réorganisation du service pourrait expliquer certaines démissions mais les départs n'ont pas été conflictuels. Il y avait une insatisfaction mutuelle pour deux ou trois des cas, mais sans qu'il n'y ait eu de crise. Deux départs ont eu lieu en début d'engagement. Certains départs peuvent

aussi s'expliquer car le service emploie des professionnels dont les compétences sont très demandées sur le marché. Le service forme des apprentis, mais il est difficile d'en trouver. Il y a une dynamique de maîtrise technique, de progrès et d'anticipation et ce service qui a de hautes exigences offre aussi la possibilité de rester pleinement en phase avec l'évolution du marché de la technique et de l'emploi.

JECOS

Mme Ehrensperger, cheffe de service adjointe, a donné sa démission suite à des divergences de vues. Elle avait assuré l'intérim après le départ de M. Exquis. Ce départ s'est fait dans un cadre d'entente avec l'employeur. Dans ce contexte la COGE a pu constater que ses remarques antérieures sur la gestion de tels cas avaient été bien entendues en ce qui concerne la remontée des informations en Municipalité. La réorganisation du service et la nomination du nouveau chef de service ont eu un effet positif. Les RH ont été sollicités moins qu'auparavant. La Municipalité, le Syndic, M. Ruchet et les RH travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que la réorganisation se déroule correctement. Le poste de chef de service adjoint n'a pour l'heure pas été repourvu. M. Junod a souhaité prendre le temps de voir comment le service fonctionnait et de pouvoir redéfinir le poste en fonction des besoins (voir **5. JECOS**)

URBAT

La situation de ce service devrait être abordée dans le cadre de la visite du service URBAT qui ne pourra intervenir qu'à fin janvier 2017 (voir **9.URBAT**)

Greffes

La situation du greffe est compliquée depuis 2015 suite à de nombreux départs. Certaines démissions ont été liées à des opportunités particulières de carrière, d'autres à la volonté de voir autre chose. Il y a aussi un nombre particulièrement élevé de congés-maternité. Le greffe est actuellement au complet avec l'arrivée d'un nouveau chef de bureau et la situation est stabilisée.

Politique RH de la Ville

Le document d'intention qui avait été présenté par la Municipalité est un fil rouge, un état d'esprit à appliquer aux actions dans le quotidien. Les RH garantissent l'équité de traitement. Elles sont présentes dans la vie professionnelle des collaborateurs durant l'entier de leur parcours dans la commune (formation, gestion de conflit, administration, etc.). Les RH collaborent aussi bien avec les employés individuellement qu'avec les services. Une cellule de gestion de conflit a été mise en place. Le service fait au mieux pour que les employés fassent confiance et soient prêts à exprimer leurs problèmes.

Une politique de formation permet un accès facilité aux formations et garantit une équité entre les employés.

Les statuts du personnel seront revus notamment pour équilibrer les besoins de la ville, les besoins des employés et pour assurer le bien-être de tous.

Engagements problématiques

Dans le cas du chef de service des sports, une formation universitaire était demandée ou un cursus aussi élevé. Parmi les candidatures, certaines répondaient parfaitement au profil et d'autres partiellement. M. Aschwanden rentrait parfaitement dans le profil avec un cursus universitaire en sport, une facilité dans le contact et un grand dynamisme. Une audition a été réalisée par une délégation de la Municipalité, des RH ainsi qu'un médecin du sport extérieur à la Commune. Il y a eu deux tours pour les cinq candidats présélectionnés. M. Aschwanden a été considéré comme le meilleur candidat et a donné son accord. Il y a eu alors une annonce dans la presse, visiblement prématurée au vu de la suite des événements. La COGE constate que la Municipalité a suivi une ligne stricte en matière de politique d'engagement. La procédure a été relancée et le choix s'est porté sur une autre des cinq personnes qui étaient allées au bout du premier processus.

Des membres de la COGE qui disposaient d'informations par d'autres canaux n'ont nullement été surpris par cet aboutissement. Les règles de confidentialité qui accompagnent les procédures limitent aussi les contrôles que les RH voudraient parfois effectuer et cela s'est passé aussi dans un autre cas

(nouveau secrétaire général). Là aussi l'annonce publique a été suivie d'un désaveu. Comme au moment de la décision il manquait un élément important dans le parcours de cette personne, la Municipalité a pu invoquer la rupture de confiance. L'engagement s'était fait avec l'aide d'un chasseur de têtes qui n'avait pas vu le problème (honoraires abaissés).

Coaching

Le coaching personnel est un instrument qui permet d'intervenir auprès de collaborateurs lorsque l'on estime qu'il y a un potentiel sous-exploité. Il s'agit de quatre à cinq séances gérées par un coach externe. Les RH travaillent avec plusieurs coaches extérieurs et choisissent lequel interviendra auprès d'un employé en fonction de celui-ci et des objectifs. Le coaching n'est pas géré par la hiérarchie : c'est la personne elle-même qui décide de quoi elle a besoin et qui évalue le résultat.

Observation 2.4 / Révision du règlement du personnel

La COGE, constatant que des problèmes de gestion du personnel sont liés à un règlement dépassé, demande à la Municipalité de mettre une priorité pour que la révision du règlement du personnel aille régulièrement de l'avant et que les RH mettent tous les atouts de leur côté pour assurer la réussite de ce projet.

3. Service de la Culture

Rencontre du Service de la culture le 29 août 2016 : Mme la Municipale Carmen Tanner et M. Raphaël Kummer, Chef de service.

Transition

Il n'y a pas de préavis particulier en cours, les questions posées sont donc plus larges.

La transition entre l'ancienne et la nouvelle municipale se passe bien. Cette dernière a profité de faire le tour de toutes les activités et lieux tenus par le service de la culture. Elle a relevé qu'il fallait travailler à mieux positionner la Marive ; que les sociétés et les institutions culturelles locales manquaient de lieux pour pouvoir stocker leurs archives (la Maison d'Ailleurs, la bibliothèque municipale et le Mumode notamment sont à l'étroit) ; il manque de l'offre en termes de cinéma ; il y a un enjeu important sur la position de la culture aux Sports 5. Le bâtiment multifonction est vu comme une solution possible pour la bibliothèque. Les Rives doivent être positionnées quant aux types d'activités prévues. Le tissu culturel se porte bien.

M. Kummer a participé à cette transition en laissant d'abord la municipale se faire sa propre idée. Cela lui a permis de ne plus voir seulement ce qu'il y avait à améliorer, mais aussi ce qui allait bien.

Ressources

La COGE demande si le budget et les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du service sont suffisantes. Le budget est serré en ce qui concerne les subventions à accorder mais ce sont surtout les ressources humaines qui font défaut. Beaucoup d'associations viennent demander de l'aide au service et il est difficile de répondre à tout le monde. Il manque notamment un secrétariat à plein temps. La personne qui se chargeait des salles communales a été transférée au service de la culture (35% secrétariat, 35% salles communales). Actuellement, cette personne se charge d'une partie des tâches de secrétariat jusqu'alors réalisées par l'assistante de direction. La personne chargée d'Agenda 21 a également rejoint le Service de la culture.

Marive

La commission souligne la lourdeur administrative lors de la location de la salle alors que le service devrait plutôt se présenter comme un facilitateur de manifestations, travailler avec d'autres partenaires pour présenter des offres cumulées. La Marive est présentée comme un outil de qualité assez unique dans la région : il permet de réaliser à la fois des séminaires, des repas et des concerts. Pour l'instant Yverdon n'a pas fait de prospective pour vanter la Marive, dont le but premier était de

servir aux sociétés locales. La gestion est bonne, mais elle n'est pas orientée vers le client. Il manque une personne qui pourrait se charger du rapport à la clientèle. Il serait possible de sous-traiter ce travail. Le site internet a été refait et une nouvelle plaquette va être réalisée.

Locations des salles

La COGE souligne qu'il est très difficile de savoir à qui s'adresser lorsque l'on souhaite louer une salle à Yverdon et notamment pour les salles communales. C'est désormais le Service de la culture qui s'occupe de cette tâche reprise à URBAT. Il va s'efforcer de démontrer que la culture amène un gain économique.

Le Service n'a pas encore réfléchi à un partenariat public-privé. Il faudrait pouvoir accompagner les gens dans leurs démarches de location de salle or le service n'a pas les ressources nécessaires en l'état. L'idéal serait d'avoir un nouveau collaborateur avec une formation orientée vers la clientèle et des compétences particulières liées à la culture.

Tribunes de l'hippodrome

Rien n'a bougé depuis leur rénovation. Une étude a été lancée pour déterminer la meilleure manière de l'utiliser.

CINEDICI

La commission se demande s'il s'est passé quelque chose avec CINEDICI et s'il s'agit du meilleur partenaire pour lancer une nouvelle offre de cinéma à Yverdon. Le Service espère que Sports 5 pourra débloquer la situation et que l'association y trouvera sa place. Il est prévu qu'elle présente un cinéma plus populaire que ce qui est présenté au Zinéma à Lausanne. Il s'agit d'un acteur sérieux qui a déjà lancé plusieurs projets de ce type notamment à Neuchâtel. Les problèmes à Yverdon et le non-avancement de la situation sont liés à un don qui devait être accordé par la Loterie romande et qui ne l'a pas été en raison d'un changement du règlement d'attribution des dons pour le cinéma. CINEDICI est toujours très intéressé par le projet.

Utilisation des Rives

Un plan directeur devra être réalisé pour les Rives. Il est important que la culture s'y intègre. La zone est délicate (port). Il faut y mettre de l'animation, mais pas trop non plus. Il y a un équilibre à trouver et un gros travail à réaliser avec les services partenaires, dont JECOS.

Petit Globe

Le Petit Globe arrive en fin de vie. La nouvelle association, « Club Paradis » a réalisé sa première année. L'objectif était d'offrir à la fois quelque chose de culturel et quelque chose de plus récréatif. L'offre culturelle a été pointue, mais le côté récréatif a été moins présent qu'escompté. Il n'y a pas eu l'élargissement souhaité du public aux Yverdonnois et aux familles. Le Petit Globe ne tiendra pas plus d'un ou deux ans supplémentaires.

Concert de fin d'année

La Municipalité souhaite que le projet continue avec le soutien financier et l'appui des services.

Antidote

Ils sont heureux de l'appui reçu par le Service de la culture après avoir essuyé un déficit de CHF 30'000.- lors de la dernière édition. La commune les a soutenus financièrement et le Service de la culture aide à l'organisation de la prochaine édition.

Subventions

Le service souhaite établir des conventions lors de subventions de plus de CHF 20'000.-.

Rapports avec JECOS

Il y a un responsable de la culture chez JECOS qui se charge de l'intégration culturelle des jeunes. Les deux services collaborent sur plusieurs projets. (soutien technique et financier) se révèle

complémentaire et nécessaire dans plusieurs situations. Par exemple, pour l'Autre 1^{er} août, le Service de la culture apporte une expertise au travers de l'Amalgame, mais tout ce qui relève du subventionnement est pris en charge par JECOS.

Observation 3.1 / Secrétariat de la culture

La COGE demande à la Municipalité d'examiner le fonctionnement et les moyens du secrétariat de la Culture.

Observation 3.2 / Parc des Rives

La COGE prie la Municipalité de renseigner le conseil communal sur sa vision de l'ensemble des activités culturelles, sportives et autres qui se dérouleront sur l'ensemble du Parc des Rives et des alentours.

Observation 3.3 / Tribunes de l'hippodrome

La COGE demande à la Municipalité de réaffecter les locaux des Tribunes de l'hippodrome pour répondre aux nombreux besoins exprimés depuis 2014.

4. SEY / Energies

La COGE a rencontré les SEY le 14 novembre 2016. Etaient présents MM. Dessemontet, Municipal ; Gendret, Chef de Service; Favre, Chef de Section Logistique & Engineering ; Corlet, Chef de section Administration & Finance. Le service avait été visité la dernière fois à fin 2015 alors que le service dépendait de la Municipale Mme Savary.

Le service est porté par de nombreux projets bien dans l'air du temps. Sa mission est double. Il s'agit d'une part de faire fonctionner et renouveler le réseau existant et d'autre part anticiper dans de nombreux domaines comme par exemple la gestion de données (réseaux intelligents) ou les compteurs communicants (smart metering). Le taux de renouvellement est actuellement au-dessous de 2%, sachant qu'il devrait idéalement se situer aux alentours de 2-3% mais il est toutefois en constante augmentation depuis 3 ans. Le réseau de gaz présente pour l'heure une perte de 15%.

Voici un bref état des lieux des engagements divers du service :

Transformation et extension réseau MT 2013-2015 : Mise en place d'une télégestion du réseau de gaz avec la possibilité de gérer les débits et le volume du gaz au sein de celui-ci.

Plan sécurité gaz : 38% des installations privées ont été vérifiées. Avant de pouvoir réaliser ces vérifications, il a fallu réaliser tout un travail de réflexion sur les plans technique et juridique. Une personne a dû être engagée et formée à cet effet. Beaucoup de temps a été perdu car il a fallu remettre à jour le tracé du réseau dont les données n'étaient pas fiables. 1'000 contrats sont en cours et il y en a 3 à 4 nouveaux par semaine. Les contrôles sont effectués dans les périodes entre les chantiers des SEY afin d'employer au mieux la main d'œuvre. 1 à 2% des installations se sont révélées non-conformes.

Lotus : Le projet est terminé. Les utilisateurs semblent satisfaits et les prix plus bas que ceux prévus.

Crédit cadre 2015 : Les travaux aux Petites-Roches n'ont pas pu être finis cette année car il faut une température minimale, nuit comprise, de 15° pour la pose du tapis phono-absorbant.

Plans directeurs eau & gaz : En 2013, aucun plan directeur n'existait alors qu'il s'agit d'un élément fondamental pour la sécurisation de l'approvisionnement et du réseau. Le plan directeur eau est terminé et le plan directeur gaz est en cours de réalisation. Ces plans établissent des prévisions pour les 10 à 15 prochaines années.

Déplacement de la conduite de la Brinaz : Le projet est pour l'instant retardé par des oppositions.

Equipement fibre optique FTTH : Le calendrier est tenu. La pose de cette fibre optique permettra notamment la mise en place du « smart metering » (par exemple pour relever les compteurs de gaz qui devront légalement être télé-relevés dès 2025).

Le service collabore avec VO qui est l'entreprise mandatée pour commercialiser l'offre de fibre optique à la place des SEY (qui eux n'ont pas le droit de le faire). Les SEY pourraient peut-être réévaluer cette collaboration. Les produits de VO sont très intéressants et de nouvelles offres devraient bientôt être proposées. Trois contrats de vente de fibre ont été signés. L'un d'eux devrait rapporter 3 à 4 millions d'ici cinq ans. Une fibre est louée pour une durée de 20 ans et coûte 20.-/mois. D'autres possibilités de vente existent, par exemple auprès de Securitas pour la gestion de caméras de surveillance.

Rénovation PDC et réservoir : Parmi les travaux urgents il y avait le changement des vannes et des régulateurs. Elle a été réalisée. La deuxième partie, la réfection de la protection intérieure du réservoir ne pourra se faire qu'au printemps. Un seul préavis a été présenté pour éviter du travail tant au service qu'au CC.

Evacuation des eaux de décharge du Cossaux : Le but était de limiter l'inondation de terres agricoles en cas de pluie et le nécessaire a été fait.

Véhicules SEY : Le service souhaite mener une réflexion sur le type de véhicules adéquats sachant qu'ils sont utilisés pour des déplacements de seulement quelques kilomètres par jour. La solution sera peut-être d'acheter des véhicules électriques.

Interventions d'urgence : Le service note avec satisfaction un sans-faute sur toute l'année.

Collaboration avec les services : De manière générale, les SEY souligne l'excellence de la collaboration avec STE et l'efficacité de la commission inter-services présidée par le responsable du cadastre. Pour les plus gros projets, comme la rue du Midi, des groupes de pilotage sont mis en place. Les tâches sont réparties en fonction de la charge des services dans les projets et en tenant compte de leur disponibilité. Comme le greffe fait œuvre de courroie de transmission, beaucoup de temps a été perdu ces derniers mois à cause de sa réorganisation.

Ressources humaines : Il y a eu 5 départs à la retraite de cadres importants et 7 démissions (voir le rapport consacré aux RH). Trois femmes ingénieures ont été engagées et la moyenne d'âge du service a pu être abaissée.

La formation technique des employés suit son cours et des séances de team building continuent d'être organisées. L'objectif de ces dernières est d'élaborer un langage commun pour l'ensemble des employés. Actuellement, vingt cadres y ont participé.

Pour ce qui touche aux risques d'explosions, Les jeunes sont formés au sein d'associations liées au gaz. Une unification des procédures sur l'ensemble de la Suisse est en cours. Ces formations sont nécessaires car les jeunes qui travaillent sur les conduites de gaz sont souvent titulaires d'un CFC de sanitaires et ne sont pas formés aux dangers spécifiques du gaz.

Facturation : Un audit a été réalisé par BDO qui a relevé quelques problèmes, mais rien d'important. Un deuxième audit devrait permettre d'améliorer les processus de facturations. Le service ne dispose actuellement pas d'un programme de facturation optimal pour sa taille, mais acheter le même logiciel

que les grands revendeurs d'électricité coûterait trop cher. Le service va donc chercher à pouvoir louer ce logiciel à l'un de ces revendeurs avec pour objectif de faire baisser de manière très conséquente le coût de la facturation.

Pour le contentieux le service prend en compte la situation des gens qui peinent à payer. Les plus mauvais payeurs sont équipés de compteurs à prépaiement.

Contentieux sur l'accident de la rue de Neuchâtel : La procédure judiciaire est toujours en cours. Les frais d'avocats sont pris en charge par la Vaudoise Assurance. Après la procédure pénale viendra une procédure civile qui déterminera les dommages et intérêts.

L'accident a été un élément de motivation très fort pour effectuer d'importantes modifications dans le service et également dans la filière gaz au sens large afin que ça ne se reproduise jamais.

Observation 4.1/ Plan directeur du gaz

La COGE invite la Municipalité à finaliser le plan directeur du gaz.

Observation 4.2 / Facturation

La COGE invite la Municipalité à améliorer les processus de facturation.

5. JECOS / Service Jeunesse et cohésion sociale

Rencontre avec le JECOS le 28 novembre 2016 : M. Jean-Claude Ruchet, Municipal et M. Pierre-André Junod, Chef de service.

Le service a traversé une période difficile, avec un audit, la démission de l'ancien chef de service et le départ de la cheffe de service ad interim. Le nouveau chef de service doit faire front dans plusieurs directions. Les objectifs du service sont en train d'être retravaillés, mais ne changeront pas fondamentalement. Une réorganisation du service est en cours. Elle a abouti en décembre à une réorganisation à l'interne, avec une charge de suppléance. Le Chef de service a institué un organe de direction composé des cadres du service afin d'en améliorer la coordination et de s'alléger partiellement de cette charge. L'ex-poste d'adjointe pourrait être redéfini.

Il y a deux nouvelles personnes au Secrétariat. Les travailleurs sociaux sont les mêmes depuis deux à trois ans. Le report de charge lié au poste d'adjointe non repourvu s'est fait sur le Chef de service et le Municipal. Certaines négociations avec des partenaires extérieurs ont été retardées.

Planification scolaire

Le plan de 2011 (secondaire) est confirmé dans son scénario le plus haut. Une somme est prévue au budget 2017 pour le remettre à jour en y ajoutant le parascolaire et les salles de gym. La planification du primaire a été réalisée en 2014. Normalement l'offre suffira par rapport à la future loi pour le parascolaire. La Commune disposera de suffisamment de classes pour le secondaire jusqu'en 2030 avec le collège des Rives. Mais il faudra construire des nouveaux collèges avec les nouveaux quartiers pour le primaire. Les terrains sont définis avec URBAT (p.ex., pour Roseyres, un terrain est prévu à côté des Îles). Le lien est aussi fait avec URBAT en ce qui concerne le parascolaire et les crèches. La construction d'écoles n'est actuellement par prévue au plan des investissements (Rives excepté).

Crèches, devoirs accompagnés, restaurants scolaires

Il y a du retard mais la liste d'attente diminue. Un partenariat avec les EHNV devrait permettre de créer 56 places de garderie. La négociation porte sur une éventuelle priorité des employés de l'hôpital

– toutefois limité – et sur les horaires de la crèche. Le cahier des charges sur la construction des locaux est bouclé.

De nombreux éléments statistiques sont communiqués à la COGE. M. Ruchet déclare qu'il veillera à favoriser l'accueil en milieu familial. Il n'est présent à l'ARAS que depuis le 22 septembre où il a succédé à Mme Saugy.

L'accueil en crèche coûterait CHF 4,5 millions contre CHF 383'000.- pour l'accueil de jour.

Prix de l'accueil en crèche : il n'est pas possible de facturer plus que le coût moyen de la prestation.

Devoirs accompagnés : 643 enfants.

Restaurants scolaires : 478 enfants.

L'absence de possibilité de pique-niquer à l'intérieur pour les élèves du Cheminet a été prise en compte et le problème réglé. Une salle, avec un micro-ondes, est ouverte et surveillée par quelqu'un pour permettre, sur inscription, aux élèves d'y manger leur pique-nique. 200 places de cantines sont prévues aux Rives, avec la possibilité de réaliser deux services.

EMS et appartements protégés

Il y a un partenariat avec le Réseau de santé qui prévoit une planification. Il y a aussi des liens avec URBAT. Il manque actuellement un référentiel, des normes, pour définir ce qu'est un appartement protégé.

SDF

Ils sont une dizaine à Yverdon. La Lucarne a un taux d'occupation stable à 90-95%. Elle dispose de 21 places + 10 en hiver. Au-delà de ces places, le plan « Grand froid » est activé avec l'ouverture d'un abri PC. On peut se doucher et faire sa lessive à la Lucarne et à Zone bleue également. Certains des SDF yverdonnois sont suivis par l'EVAM.

Jeunes

123 personnes inscrites au Conseil des jeunes (plus 54 en 2 ans). Il organise plusieurs projets par année, parfois d'importance. Par exemple, Alternat'Yv ou les soirées Tothème à l'Amalgame. Il est proposé de nous montrer la vidéo de présentation du Conseil des jeunes à une prochaine séance du CC. Espace jeune a repris les activités de la Fuite (Check-Point) afin de délocaliser le bruit dans un quartier moins habité. Check-point : il y a actuellement des cours de chinois, un groupe d'impro, la préparation des soupes de décembre, des cours de danse ainsi que des soirées à thèmes pour les 16-25 ans. Les deux lieux d'accueil devraient se différencier par l'âge.

JECOS et Culture

Le service dispose d'une chargée de projets « jeunes et culture » qui s'occupe du Conseil des jeunes et les accompagne dans leurs projets. Elle s'est également occupée des échanges avec d'autres Conseils des jeunes via ERASMUS+.

Colonies / URBAT et JECOS

La COGE a été visiter les colonies de la Ville d'Yverdon le 3 octobre 2016. Elle l'a fait en compagnie de M. Nunez, concierge des deux bâtiments. Ces colonies correspondent à un certain besoin mais il y a un problème de rénovations, de mise en conformité à certaines normes et une réflexion devra être conduite au sujet de l'avenir de ces deux colonies.

Jolie-Brise (Replans)

Selon le panneau fixé en façade la colonie peut accueillir 70 personnes en réfectoire et comporte 67 lits répartis dans vingt chambres. Cela permet à deux classes d'y séjourner ensemble.

Le chauffage central est à gaz et la cuisine fonctionne également au gaz. La cuisine n'est pas aux normes sur plusieurs points. Les murs devraient être repeints avec une peinture lavable. La cantine mériterait une isolation phonique et un rafraîchissement. La maison est munie d'une connexion wifi

mais il manque un beamer. Le terrain de sport est en béton et peut ainsi répondre aux attentes même en cas de météo défavorable. Il y a des problèmes de sécurité soit avec des barrières trop basses (au Sud) soit parce qu'il manque une barrière (au Nord).

La colonie est louée 26 à 27 semaines par année. Seules les communes de Chamblon et d'Yverdon peuvent faire monter leurs classes. Le mois de novembre est bloqué chaque année pour réaliser des travaux.

Bellevue (Mauborget)

Selon le panneau fixé en façade la colonie peut accueillir 60 personnes en réfectoire et comporte 57 lits répartis dans douze chambres. Cela permet à deux classes d'y séjourner ensemble.

Il y a un problème au niveau de la peinture de la façade, notamment côté ouest. Le sel remonte par capillarité. Il faudrait faire un traitement.

Il y a un chauffage à pellets et un panneau solaire thermique de 16m². La cuisinière à gaz est fonctionnelle, mais elle est lente. Il faut anticiper lorsque l'on veut cuisiner... Les lits actuels sont solides et assez hauts pour passer l'aspirateur dessous mais les matelas devraient être changés.

La place entre le terrain et le chalet doit être refaite prochainement (asphalte très abîmé).

Le terrain de foot n'est pas plat et une colonie devrait pouvoir disposer d'un terrain aménagé correctement. La colonie possède un équipement de ski de fond.

Il y a des problèmes de sécurité avec l'échelle de secours.

De manière générale il ne faudrait pas moins d'occupation de ces colonies mais plutôt un peu plus. Il doit être possible de réaliser un peu de promotion, peut-être auprès d'autres écoles. La prestation est vendue par JECOS pour les écoles et par Mme Chevalley pour les gérances.

La COGE a eu des échos venant d'enseignants mentionnant des contraintes qui ne facilitent pas l'organisation de semaines dans une de ces colonies. Ceci ayant des incidences sur la fréquentation, c'est un sujet qu'il conviendrait d'approfondir.

Ce problème des colonies a été abordé dans la rencontre avec le service et des questions au sujet du coût doivent encore trouver des réponses.

Observation 5.1 / Sécurité colonies

La COGE invite le service responsable des colonies à résoudre sans délai les problèmes liés à la sécurité (barrières et échelles) et à veiller au respect des normes (cuisine).

Observation 5.2 / Entretien colonies

En lien avec l'observation 1 la COGE invite le service à effectuer quelques interventions peu coûteuses (beamer par ex.) mais qui sont de nature à améliorer les prestations offertes.

Observation 5.3 / Mission des colonies

La COGE suggère à la Municipalité de conduire une réflexion d'ensemble au sujet des missions de ces deux colonies et de leur avenir et de se pencher sur la promotion qui peut être améliorée. Il serait bien de savoir ce qu'il faut investir et comment.

Observation 5.4 / Coût des colonies

La COGE invite la Municipalité à faire une étude des coûts réels et totaux des deux colonies et du prix de revient d'une nuitée en colonie (comparatif avec d'autres modes d'hébergement). La COGE demande à la Municipalité de rendre plus compréhensibles les imputations internes liées aux colonies de manière à obtenir des prix réalistes de nuitées.

Vœu 5.1 / Accueil pré et parascolaire

La COGE souhaite que l'effort dans le domaine de l'accueil pré-scolaire et para-scolaire se poursuive.

Vœu 5.2 / Planification constructions scolaires

La COGE invite la Municipalité à poursuivre la planification tant territoriale que financière de la construction de bâtiments scolaires.

6. Sécurité publique

6.1 Mobilité

Rencontre le 29 août 2016 et le 30 janvier 2017 avec la présence de Mme la Municipale Jaggi-Wepf, de M. Pittet, Chef de service, de Mme Brigeot, responsable de la mobilité.

La filière a un gros dossier à gérer avec le plan de stationnement et l'introduction quasi simultanée des macarons prévue en 2018. La responsable de la filière est présente sur plusieurs fronts avec de nombreux contacts avec des associations de citoyens.

Etat de la filière

La mobilité a été adjointe à la police en 2015. Mme Brigeot a remplacé M. Tomasetti après son départ. La filière est au complet depuis le 15 août 2016.

Il y a eu parfois des confusions sur la répartition des tâches entre URBAT, STE et la mobilité. URBAT a conservé la compétence pour toute la partie qui concerne les places publiques. La mobilité de son côté s'occupe de préparer les espaces de voiries jusqu'au moment de la mise à l'enquête. C'est aussi elle qui gère l'interface entre le domaine public et le domaine privé. Un ingénieur transport et un assistant administratif ont été engagés. Un nouveau poste d'ingénieur paysagiste est prévu pour 2017. Cela donnera à la filière mobilité tous les outils nécessaires pour préparer les projets de construction de route et faciliter la collaboration avec URBAT. Il y a aussi une part importante de travail stratégique sur les différents plans directeurs (p. ex. mobilité douce).

Concept TIM

Le concept TIM est en cours de révision depuis 2015. Le document n'est pas finalisé et sera complété avec le plan directeur des circulations. Les deux doivent être finalisés en parallèle. Il reste des incertitudes dans la hiérarchisation de certaines rues en réseaux collecteurs ou réseaux de desserte. Le concept est cependant déjà utilisé pour ce qui est certain. La commission ayant fait la remarque que la route de Chamblon est sous-utilisée Mme Brigeot répond que celle-ci s'écarte du trajet classique et

est donc moins attractive. La mobilité semble avoir de la peine à envisager d'utiliser des sens uniques.

Feux de circulation

Il est prévu d'investir CHF 400'000.- entre 2017 et 2018 pour renouveler les feux. Il s'agit d'avoir des feux que l'on pourra programmer à terme. Ce projet est lié aussi au plan des circulations qui permettra de savoir où l'on mettra des giratoires et où on placera des carrefours. Le projet est facilité par la présence de la mobilité au sein de la police. Une première ébauche devrait être prête en début 2017, réalisée en collaboration avec URBAT.

Transports collectifs

Le plan des circulations réfléchira au sens pris par la ligne 605 avec une volonté de l'inverser sur la rue des Cygnes. La mobilité sera traitée dans le préavis pour la rue des Cygnes, mais aussi pour les autres rues concernées comme l'Ancien Stand. Il n'y a pas encore eu de réflexion sur la mobilité par rapport à la création du collège des Rives.

Dépose-minute

Il n'y a pas de plan global mais la question est prise en compte quand le service prépare de nouveaux marquages. Par exemple il en manque vers les collèges Fontenay-Cheminet.

Parking relais du PST

Il ne fonctionne pas à satisfaction et le passage des bus à un horaire plus rapproché n'a hélas pas eu d'effet, sinon sur le coût des transports publics.

Centre-ville

La pose des bornes dépend de l'avancée du travail de réflexion sur la réfection de la rue du Lac afin d'effectuer tous les travaux en une fois et de limiter ainsi les coûts et les désagréments pour les commerçants.

Stationnement et macarons

Une longue discussion a eu lieu et seuls quelques points sont évoqués dans le rapport.

Trois quartiers ont été placés sous macarons : les Cygnes, le quartier Sabloneire et la rue du Buron. Les retours sont positifs, notamment à la rue du Buron où les passages de voitures ont diminué de 1500 à 600 voitures/jour.

Pour la suite, il est prévu de mettre en place les macarons partout en même temps en 2018 afin d'éviter les problèmes de reports.

Les grands magasins ont été approchés pour l'éventuelle utilisation nocturne de leurs parkings mais ils ne le souhaitent pas à cause des problèmes de vandalisme.

Pour ce qui concerne la création de places privées c'est toujours la police des constructions qui gère la partie administrative. Il y a dispense de mise à l'enquête, mais il est tout de même nécessaire d'avoir un permis de construire.

Observation 6.1 / Mobilité au Collège des Rives

La COGE invite la Municipalité à développer l'étude de la mobilité en rapport avec l'impact du Collège des Rives sur l'ensemble de la zone.

Vœu 6.1 / Politique de communication

La COGE invite la Municipalité à mettre en place une politique de communication liée à la mobilité, destinée au CC.

7. SDIS / Service Défense Incendie et Secours

La COGE a apprécié la mise à jour du site internet.

8. STE / Travaux et environnement

La COGE a rencontré STE le 29 août 2016, avec les présences de MM. Burkhard, Municipal, Rosselet, Chef de Service et Pürro, Responsable STE.

Travaux liés au PR15.15PR

La réalisation du PR15.15PR a pris fin le 8 septembre. Il s'agissait de la révision de la filière boue (traitement par *stripping* «retirement»), afin notamment de pouvoir en retirer l'ammonium, ce dernier pouvant être utilisé à des fins agricoles. Des recherches sont encore en cours pour savoir quelles cultures en bénéficieraient le mieux et en particulier si parmi ces dernières se trouveraient des cultures d'automne car cela permettrait de diminuer la quantité d'azote à stocker. L'engrais est enfoui directement à la racine de la plante. Une machine spécifique est nécessaire pour cette tâche. La STEP collabore avec une entreprise en Suisse allemande qui déniche les agriculteurs intéressés par le produit et prête la machine nécessaire à l'épandage. Il est envisagé par la suite un rachat de la totalité de notre production à un prix qui doit encore être défini. L'objectif des STE n'est pas tant de faire du profit que d'éviter de rejeter cet azote dans l'air, alors qu'il est habituellement produit en grande quantité et à grand coût pour l'agriculture ; or l'ammonium doit, suite à l'édiction de nouvelles normes, être retiré des boues lors du traitement. Des tests sont réalisés depuis trois ans près d'Ependes, et ce, depuis un an, avec notre ammonium.

Pour le *stripping*, un prétraitement des jus – il s'agit d'en retirer une grande partie des impuretés – est essentiel afin de pouvoir prélever l'ammonium en préservant l'installation, seule du type en Europe. Ce dispositif de stripping a été installé à l'intérieur du garage (les véhicules stationnent désormais ailleurs) afin d'éviter d'avoir à construire un nouveau bâtiment.

Ces travaux ont nécessité un grand travail en amont. La STEP possède actuellement deux digesteurs, mais un seul était prévu comme tel au départ. L'autre servait de stockage. Il a donc d'abord fallu le transformer pour pouvoir ensuite arrêter l'exploitation du premier afin de le réviser. L'utilisation du deuxième digesteur pourrait être nécessaire dès 2040. Des tests de mise hors service de la ligne 1 ont été réalisés un mois en amont du préavis pour en vérifier la faisabilité. La STEP ne fonctionne toujours que sur une seule ligne afin d'évaluer la qualité de l'eau sortante. Les digesteurs ont été entièrement révisés et nettoyés. Un nouveau système de brassage des fonds, agissant depuis l'extérieur, remplace les anciennes hélices internes qui auraient dû permettre d'éviter le dépôt de sable au fond. Or, lors de la révision des digesteurs, ces dépôts s'élevaient à 2 et 3 mètres de hauteur, et cela a donné 250 à 400 m³ qu'il a fallu évacuer.

Informations générales sur la STEP

120 tonnes de déchets sont récupérées tous les ans dans les eaux usées, dans lesquelles on retrouve beaucoup trop de lingettes. Une sensibilisation a été faite auprès des entreprises.

Les 80% de l'énergie utilisée par les STE sont couverts par leurs couplages chaleur/forces. 95% de la chaleur produite est récupérée, notamment pour chauffer les serres de la Ville. Un nouveau couplage sera installé pour la future STEP. L'avancée du dossier est retardée à cause des normes.

Un plan de secours est en train d'être mis en place avec le SDIS en cas de problème.

Préparation des travaux d'agrandissement

La préparation de la démolition de la chaîne I est en cours. Il faudra aussi déplacer le pavillon d'Yverdon Ancienne. Un nouveau pavillon sera fourni à cette société pour juin 2017 sur une autre parcelle et l'actuelle construction, une ancienne cabane de chantier, sera réutilisée à cet usage lors de la première partie des travaux d'agrandissement de la STEP.

Une attention particulière est portée à la dimension intégrative (paysagère) de la nouvelle STEP ; sa hauteur sera augmentée de plusieurs mètres. Pour l'instant, il y a une volonté de ne pas la couvrir afin de limiter l'impact visuel. Les problèmes d'odeurs ne viennent pas des boues, mais des huiles. Cependant, il pourrait être envisagé de couvrir les bassins, de manière non permanente, si les odeurs devaient devenir incommodantes.

Contrat administratif

Un contrat est en train d'être discuté avec la STEP Nord pour les communes dont les STEP qui seront prochainement reliées à la nôtre.

Vœu 8.1 / Lingettes et huiles

La COGE a été étonnée par l'importance des déchets (lingettes) et le rôle des huiles dans les odeurs de la STEP et souhaite qu'une action d'information générale soit donnée sur ces sujets.

Vœu 8.2 / Mise en valeur STEP

La COGE souhaite que le travail prospectif de la STEP soit encore mieux mis en valeur.

Plantages

La COGE a pu visiter les plantages le 31 octobre 2016, avec MM. Burkhard, municipal, Perrenoud et Willenegger, employés communaux.

Le moment choisi pour la visite de la COGE n'était certes pas le plus favorable pour voir un monde de fleurs et de légumes bio, mais il a permis à la COGE de prendre la mesure des très grandes différences qu'il y a entre les pratiques des utilisateurs. Entre les parcelles prêtes pour l'hivernage et celles qui comptent sur un blanc manteau et un long oubli jusqu'au printemps, il y a une large palette. Cet espace nécessaire et apprécié a besoin d'un règlement et de contrôles, mais tout cela doit se faire avec de la souplesse. En effet les motifs pour obtenir une parcelle ne se résument pas à produire ses salades de manière concurrentielle à Stoll & frères.

Il y a un règlement, une commission aux PV bien tenus, des responsables de l'entretien (chemin et voirie par STE). Trois fois par année, des bennes sont placées afin de récupérer les déchets verts trop gros.

Ainsi toute une petite communauté ne demande qu'à grandir, ce dont témoignent les septante demandeurs en attente de la libération d'une parcelle. Or, sur la dernière année trente demandes seulement ont pu être satisfaites et certains souhaiteraient un renouvellement un peu plus volontariste. En effet sur certaines parcelles le règlement n'est pas respecté et ceci de manière récurrente. Ainsi un bricoleur de vélos a été dénoncé et un recours était pendant au moment de la visite. Normalement, une première lettre est écrite pour signaler le manquement, une deuxième pour un avertissement et après il y a une dénonciation. Il y a en moyenne deux retraits par année après trois avertissements.

Outre d'occasionnelles activités non licites ce sont surtout les feux qui font problème car les matières brûlées sont souvent des plastiques ou des bois imprégnés. Les employés communaux appellent parfois la police... qui a d'autres priorités. M. Perrenoud est assermenté et peut effectuer les dénonciations auprès de la police.

Le plan des 545 parcelles a été mis à jour. Les dimensions sont en principe respectées partout, même si apparemment tous ne mesurent pas les m² de leur(s) construction(s) de la même façon. Une parcelle est actuellement laissée vide car le sol est pollué. Il est envisagé d'y construire un bureau. Enfin le parcage va devoir être organisé sur le bord du chemin côté Lac. Les usagers ont en effet la mauvaise habitude de parquer sous l'allée d'arbres, considérée comme zone forêt et donc comme impropre pour un parcage sécurisé (chutes de branches).

Observation 8.1 / Liste d'attente aux Plantages

La COGE invite la Municipalité à étudier des mesures pour mieux répondre à la demande.

Vœu 8.3 / Procédure

La COGE souhaite que les procédures visant certains réfractaires soient conduites jusqu'au bout.

Vœu 8.4 / Alimentation en eau

La COGE souhaite que le problème de l'alimentation en eau fasse l'objet d'une étude afin d'assurer à la majorité des utilisateurs une pression d'eau suffisante pour les arrosages.

9. URBAT / Urbanisme et bâtiments

Il y a eu deux rencontres, la première le 29 août 2016 avec M. Baertschi, Chef de Service, et M. Gilliéron, responsable d'immeubles, et la seconde le 27 février 2017 avec Mme la Municipale Capt et M. Baertschi, Chef de service. Le but de cette deuxième rencontre a été de faire un bilan au 31 décembre 2016. Le service a présenté un grand tableau synthétique à cette date.

Ecoles

JECOS fait un inventaire des futurs besoins en salles de classe par quartier et URBAT agit en conséquence. Par ailleurs, des terrains sont conservés en zone d'utilité publique afin de pouvoir anticiper la construction de collèges.

Collège de la Place d'Armes

Classes de dégagement (PR15.17PR)

La situation actuelle – tant que le Collège des Rives n'est pas construit – de la gestion des locaux scolaires et parascolaires est très difficile à assumer. Le PR15.17PR demandait la création de 4 classes de dégagement au Collège de la Place d'Armes afin de pouvoir libérer deux salles pour des classes régulières et permettre ainsi de transformer les deux classes du pavillon en lieu d'accueil parascolaire (une cantine et une salle à vivre). Cette modification a été demandée par JECOS qui souhaitait créer ce nouvel accueil parascolaire.

Les salles de dégagement ont été construites sous les toits dans les locaux qui servaient de lieux de dépôt. Une partie du matériel qui s'y trouvait et qui n'avait plus d'utilité a été jetée alors que le reste a été déplacé aux Sports 5. Ces salles ne répondent pas aux normes légales en matière de lumière. Le bâtiment relevant du patrimoine historique, il a été difficile d'avoir des autorisations auprès du Canton pour réaliser des fenêtres ou des velux. URBAT a toutefois réussi à obtenir quelques

autorisations, mais pas suffisantes pour répondre à toutes les normes. Il a fallu renforcer le plancher. Le sol a été recouvert de moquette plutôt que de PVC afin de mieux absorber le bruit. Les salles de dégagement ne permettent d'accueillir que 12 élèves et ceux-ci ne devraient pas s'y trouver plus de 2 à 3 périodes d'affilée. Il ne s'agit en aucun cas d'y créer des classes. Une salle de classe neuve coûte entre CHF 500'000 et CHF 1'000'000 en fonction des locaux annexes qui existent déjà ou non. Le coût est donc nettement moins élevé dans le cadre du préavis précité.

Appartement du concierge, création de deux nouvelles classes (PR16.09PR)

Le remplacement de l'appartement du concierge n'a pas posé de problème : plus personne n'est intéressé, en tant que concierge, à habiter dans une école : les nuisances sont trop importantes. Cela a même rendu plus difficile le remplacement du dernier concierge. Le collège avait besoin de nouvelles classes en attendant la construction du Collège des Rives ; l'appartement du concierge, dernier endroit transformable, était dès lors tout indiqué.

Les travaux sont toujours en cours. Il n'y a pas eu de problème lié à l'amiante. Un diagnostic global est en train d'être réalisé pour l'amiante dans l'ensemble des bâtiments communaux, mais tant qu'il n'y a pas de travaux elle ne constitue pas un danger.

Tableaux noirs et informatisation des collèges

La commission demande pour quelle raison on continue d'installer des tableaux noirs plutôt que le matériel informatique adéquat dans les classes. M. Baertschi répond que le problème principal est que le Canton et les Communes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'instance qui doit payer ces travaux. À Yverdon, les bâtiments qui se construisent actuellement seront équipés avec du matériel numérique et non plus avec des tableaux noirs, mais lorsqu'il y a simple ajout de classe dans un collège déjà existant on y préfère ces derniers. Les collèges sont en train d'être reliés avec la fibre optique au même rythme que le reste de la ville.

Pavillon et parascolaire (PR.15.17PR)

Les deux pavillons, « provisoires », datent respectivement de 1964 et de 1967. Celui qui nous concerne était équipé d'un chauffage à gaz situé directement à l'intérieur des classes. Le chauffage est désormais centralisé hors des salles. Une rampe – apparemment pas prévue dans le budget – a été réalisée pour permettre l'accès au pavillon par les personnes handicapées.

Malgré des retards, l'accueil parascolaire a pu ouvrir dans les temps. Il comporte une cantine qui permet d'accueillir une petite quarantaine d'enfants et une salle dans laquelle ils peuvent jouer après le repas ou après l'école en attendant leur bus. Les plats ne sont pas confectionnés dans ce bâtiment : la nourriture est amenée du restaurant des Iles.

Accès et réaménagements

Un accès facilité va être créé pour les handicapés dans le collège de la Place d'Armes. Il y a actuellement un élève handicapé qui, pour entrer dans le collège, doit passer, accompagné, par le local de stockage des concierges. Ce local possède une rampe mais n'est pas adapté.

Il est prévu de renoncer au garage à l'arrière du bâtiment qui n'a plus lieu d'être puisque le concierge n'habite plus dans le collège. Cela permettra de supprimer l'espace qui se trouve derrière, invisible depuis la rue, où se retrouvent des jeunes le week-end. Ces derniers y commettent des incivilités de toutes sortes. La visibilité de cet espace facilitera le travail de la police et rendra le lieu moins propice aux activités nocturnes.

Collège des Rives

Il n'y a pas d'oppositions à la mise à l'enquête réalisée vers fin juillet 2016. Le travail en amont a permis de les éviter. Il n'y aura pas de retard supplémentaire et la fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2019. Le collège a été dimensionné suffisamment grand pour accueillir les élèves supplémentaires pendant plusieurs années, afin d'assouplir la situation actuelle où l'on doit toujours construire des classes dans l'urgence.

Le changement de Commandant au SDIS a entraîné une modification de l'estimation des besoins liés à la nouvelle caserne. Le collège et la caserne ont été mis à l'enquête en même temps. Un préavis de réalisation était prévu pour mi-septembre 2016. URBAT, dans le cadre des marchés publics, souhaite s'adresser à :

1. une très grande entreprise pour le collège (en portant au cahier des charges la nécessité que le collège ne représente qu'une partie donnée du revenu annuel de l'entreprise) afin d'éviter les problèmes rencontrés par l'Etat de Vaud avec la réalisation du bâtiment Géopolis, et :
2. à une ou des entreprises plus modestes et locales pour la caserne.

Le collège des Rives a pris un an de retard pour diverses raisons; le projet a dû être revu à la baisse (le 1^{er} était à CHF 75 millions). Il ne sera pas possible de le surélever car prévoir cette possibilité aurait des coûts non négligeables. L'arsenal est en cours de destruction et l'adjudication des travaux est en cours. Pour l'instant on est dans les temps et un peu au-dessous du budget prévu. L'appel aux candidatures a été ouvert aux consortiums et un consortium yverdonnois y a répondu. Le projet est mené par un bureau d'architectes de Lausanne. Comme la Commune va travailler avec une entreprise générale, elle est en train d'établir un cahier des charges extrêmement détaillé afin d'éviter tout problème au moment de la réalisation.

Salles de gym

La salle de gym du Collège de la Place d'Armes aurait dû être démolie. Il a toutefois été décidé de la maintenir, car la demande est trop forte tant pour les élèves que pour les sociétés locales.

La construction de la salle de gym Pestalozzi a pris du retard, car l'architecte a donné un devis 30 à 40% plus élevé que ce qui était prévu. Il a dû revoir la copie et il a fallu à nouveau négocier avec les Monuments historiques. Des mois ont déjà été perdus à cause de ces problèmes.

Sécurisation des bâtiments (PR16.12PR)

Ce projet est mené par un groupe de travail qui réunit URBAT, JECOS, la police, les pompiers et les directions d'écoles. Il va élaborer un concept de sécurisation concernant le feu, les effractions et la déprédation dans les principaux collèges. A Léon-Michaud, le feu ne s'est pas étendu grâce aux portes anti-feu. Il y aura d'abord une grosse opération de sécurisation et ensuite de petites mesures prises au fur et à mesure.

La commission a pu constater les différents types de vandalisme commis aux abords des collèges et en particulier pour celui à la Place d'Armes (serrures forcées, vitres cassées, graffiti, bouteilles d'alcool et détritres abandonnés).

Contentieux

Plusieurs procédures sont en cours concernant des malfaçons sur différents bâtiments.

Les travaux de la salle des Îles sont terminés. Il n'y a pas eu de réponse au Conseil communal sur les noms des entreprises concernées par les malfaçons car ce n'était pas adéquat. Il a été procédé à une négociation sans aucune poursuite. En effet les entreprises concernées pourraient se retourner contre la Municipalité si elles étaient mises nommément en cause, voire simplement citées.

Rue du Midi :

Le préavis de la dernière législature a débouché sur un projet désormais mené par SEY. La parcelle achetée pour construire un nouveau parking sera d'abord utilisée pour y placer le matériel de chantier. SEY attend le retour des soumissions. Le périmètre a un peu changé (la portion de route traitée a été déplacée et le tronçon est plus court). Le permis de construire est en ordre.

Camping : Les travaux sont en train d'être finis. La collaboration avec le gérant se passe bien.

Patinoire : l'entier de la patinoire doit être revu et pas uniquement la toiture. Dans cette optique, CHF 7 millions ont été portés au plan des investissements. L'objectif est de faire le minimum maintenant et d'effectuer un assainissement complet à moyen terme. Selon l'expert, l'urgence en matière de sécurité est relative. Dans le cas présent, le problème de sécurité existe uniquement si quelqu'un marche sur le toit. Des mesures ont donc été prises pour que ça n'arrive pas.

L'exploitation est du ressort du Service des sports.

Parking de la Place d'Armes : le réaménagement de la place se fera après que l'on aura construit le parking. L'adjudication est imminente. Il est prévu d'y construire 1'100 places.

Rue du Four 1 : Il y a eu un gros retard du côté de l'architecte. Et le restaurateur peine à fournir les papiers nécessaires, mais il y a un accord avec lui, et le restaurant sera fermé dans la meilleure période possible. L'enquête publique arrive à échéance le 5 mars. L'injection de résine a été retardée car le projet de la construction de la cuisine est en cours de modification et cela aura un impact sur les endroits où il faudra injecter.

TBB-La Grange et audit URBAT

Le service de l'urbanisme et des bâtiments a ces dernières années procédé à plusieurs reprises à des remaniements dans son organisation. La COGE a fait depuis 2013 des vœux (2015 : 8.1 / 2016 : 9.1) et observations (2013 : 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 / 2015 : 8.1, 8.2 et 8.3 / 2016 : 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5) dont certaines n'ont pas encore été suivies d'effets. La COGE n'a pas pu accéder à certains documents sur le dossier TBB, ce qui a reporté un travail d'analyse auquel elle tient à mettre un terme. Elle peut le faire suite au travail approfondi de la commission ad hoc.

Cette affaire complexe a mis en évidence le problème de la mise à disposition de documents et informations lorsque deux commissions sont appelées à travailler en parallèle ou en complémentarité. Cela a généré des tensions entre la Municipalité et la COGE.

La COGE attend la communication de l'audit sur URBAT.

10. DIVERS

La COGE souhaite encore faire deux observations, la première à cheval sur Finances, URBAT et JECOS et la seconde ayant un caractère général.

Observation 10.1 / Préavis remis en question

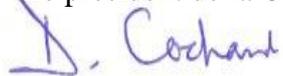
La COGE invite la Municipalité à développer une procédure permettant la remise en question d'un préavis adopté par le CC mais dont tout ou partie est devenu irréalisable.

Vœu 10.1 / Imputations internes :

La COGE invite la Municipalité à donner, au moment des comptes, une information particulière aux commissions de surveillance sur les imputations internes.

Yverdon-les-Bains le 20 avril 2017

Le président de la COGE



Daniel Cochand